

Cfdt:

Résolument tournée vers l'avenir

LETTRE D'INFORMATION DES ADMINISTRATEURS CFDT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE LA POSTE



Jean-Yves LAUTRIDOU
Administrateur du groupe La Poste
et membre du comité d'audit



Yves RENAUD
Administrateur du groupe La Poste
et membre du comité stratégique
et des investissements

PROJET « MANDARINE »

Jamais le vote des administrateurs parrainés par la CFDT au Conseil d'administration du Groupe n'aura autant compté !

Fin juillet, le Conseil d'administration du Groupe La Poste a autorisé le PDG à signer un protocole d'accord, engageant, permettant (si le processus est mené à son terme) la création d'un grand pôle public financier. Cette autorisation a fait l'objet d'un vote atypique et inédit dans les annales du Groupe.

Un vote historique, à double titre !

Vote historique parce que la prise de participation majoritaire de la Banque Postale dans la CNP va contribuer à une profonde transformation et à une diversification d'ampleur du modèle stratégique du Groupe La Poste.

Depuis le début du projet Mandarine, les administrateurs CFDT soutiennent cette idée de constitution d'un grand pôle public financier. Ce pôle aura entre autres objectifs le renforcement : de la cohésion des territoires et de la lutte contre la fracture territoriale, en métropole et dans les outremers. Mais il aura aussi vocation à offrir au Groupe La Poste des marges de manœuvre financières dans sa recherche de nouveaux relais de croissance, capables de pallier l'érosion des volumes courrier et la baisse de fréquentation des bureaux de poste. Ce « mariage » (La Poste/ La Banque Postale/La CDC/L'État) devrait aussi, à n'en pas douter, engendrer bien des possibilités de synergie.

Vote historique également dans son déroulement et par son résultat. Pour rappel, le PDG du Groupe devait obtenir, de son Conseil d'Administration, l'autorisation de signer un protocole d'accord entre La Poste, la Banque Postale, l'État et la Caisse des dépôts et des consignations. Les administrateurs

représentant «directement» les deux actionnaires (État et CDC) se sont trouvés alors face à une forme rare de "conflit d'intérêt" qui rendait déontologiquement leur participation au vote, inconcevable.

Par conséquent, sept administrateurs ne prirent pas part au vote, sur les vingt et un membres siégeant.

Restaient alors quatorze votants, dont le PDG et sept représentants des salariés. Dans l'hypothèse d'une répartition des voix, le PDG aurait certes pu faire valoir qu'il disposait d'une voix prépondérante pour arracher cette autorisation mais de par son éthique personnelle, cette option était inenvisageable. Toujours est-il que ce scénario ne s'est pas produit puisque les administrateurs parrainés par la CFDT ont voté «POUR» cette autorisation.

Un vote cohérent avec les prises de position de la CFDT dans les instances représentatives du personnel des différentes entités concernées par le projet (Banque Postale, CNP, CDC).

Un vote des administrateurs CFDT, déterminant !

Les représentants des salariés savent pertinemment que quels que puissent être leurs choix, leurs votes ne sont jamais décisifs mais plutôt significatifs.

En l'occurrence ce 31 juillet 2019, pour la première fois depuis que les salariés du Groupe sont représentés au Conseil d'Administration, ce ne sont pas les actionnaires qui

SOMMAIRE

PROJET «MANDARINE»
PAGES 1

LA POSTE ALLEMANDE VA-T-ELLE ABANDONNER LA DISTRIBUTION DU COURRIER LE LUNDI ?
PAGES 2

 admin.cfdt@laposte.net
 www.cfdtlaposte.net

ont permis au PDG d'engager La Poste dans un protocole d'accord mais bien les postiers par la voix de leurs représentants élus.

Coopérer autour d'un avenir possible, d'un intérêt commun

Les salariés ne sont pas l'une des parties prenantes de l'entreprise mais une partie constituante, au même titre que les actionnaires. Ce

vote est l'incontestable démonstration, qu'au plus haut niveau de la gouvernance du Groupe, les salariés peuvent prendre et assumer leurs responsabilités, même sur des dossiers complexes et ultra stratégiques.

Un vote dans l'intérêt supérieur des postier-e-s !

Les élus CFDT auraient pu s'abstenir, juste pour ne pas entraver l'avance-

ment du projet. Mais forts de leur mandat représentatif et pleinement conscients des enjeux, ils ont voté «POUR» !

POUR qu'advienne ce grand pôle public financier !

POUR que chaque postier ait un avenir !

La poste allemande va-t-elle abandonner la distribution du courrier le lundi ?

Après l'Italie et la Belgique, l'Allemagne envisage une diminution de la fréquence de distribution du courrier en alignant sa loi postale sur la directive européenne du 5j/7

Début juillet, le ministre allemand de l'Économie, Peter ALTMALER, a présenté les grands axes d'un projet de révision de la loi postale en vigueur. Il souhaite que la loi modifiée "*tienne compte de la manière dont la numérisation a radicalement transformé le marché postal au cours des deux dernières décennies*" et, notamment, que soit analysé si le maintien d'une livraison six jours par semaine est « encore nécessaire, étant donné que la législation de l'Union Européenne n'exige que cinq jours par semaine ».

En réponse à ces propositions, Mélanie KREIS, directrice financière de Deutsche Post DHL, a déclaré : "*Je vois cela comme un facteur positif pour nous, en particulier au cas où il y aurait une accélération de la baisse du volume de courrier, ce que nous ne voyons pas pour le moment*".

Les médias allemands ont relayé l'information en indiquant que la Deutsche Post pourrait peut-être cesser de distribuer les lettres le lundi, jour qui affiche le volume d'envoi le plus faible de la semaine. Le syndicat des services publics VERDI, quant à lui, chiffre à 10 000, le nombre d'emplois menacés par le passage de six à cinq jours de distribution par semaine.

Le lobby que nous évoquions dans une précédente lettre serait-il à l'œuvre ?

À chaque fois qu'une Poste européenne renonce à la distribution du courrier un jour de la semaine, c'est une opportunité de développement pour les sociétés de coursiers. Il est évident que les entreprises allemandes vont tout mettre en œuvre pour se faire livrer le lundi, quitte à payer ! L'intense lobby qu'exercent ces sociétés à Bruxelles n'a pour objectif qu'un abandon pur et dur de la directive européenne qui, à leurs yeux, favorise le «monopole postal».

Renoncer à la quotidienneté, c'est aussi renoncer à la proximité !

Pour la poste française, l'abandon du 6j/7 ne serait rien de moins qu'un abandon de son offre de nouveaux services. ***Une relation quotidienne et de grande proximité avec les citoyens, avec les entreprises, c'est la raison d'être de La Poste !***

Oui ! La quotidienneté et la proximité ont un coût de plus en plus difficile à assumer au regard de l'attrition des volumes courrier et de la baisse de fréquentation des bureaux.

Les temps sont durs pour toutes les postes et pas seulement en Europe ; les plans d'économies, plus ou moins

drastiques, fleurissent çà et là...et la poste française n'y coupe pas !

Pour autant, la responsabilité sociale de La Poste est telle que l'emploi ne peut, ne doit pas servir de variable d'ajustement !

Besoin de relais de croissance pour préserver l'essentiel

C'est pourquoi les administrateurs CFDT votent pour les projets de croissance externe qui leurs sont soumis au Conseil d'Administration, **s'ils sont en cohérence avec la raison d'être du Groupe**. Sans ces ressources, la situation de l'emploi à La Poste ne serait pas ce qu'elle est, il faut en avoir conscience !

Pour boucler avec notre premier article, même s'il impacte la gouvernance du Groupe, nous attendons effectivement beaucoup de la création de ce grand pôle public financier, d'abord parce qu'il a du sens mais aussi parce qu'il sera la bouffée d'oxygène dont La Poste aura besoin pour se transformer et se diversifier...

